

# liquidation de rigime matrimonial

## Par NANAti, le 24/01/2011 à 20:47

bonjour,

je me permets de vous exposer mon problème en bref et attends avec impatience une j'étais marié sous le regime de la communauté réduite aux aquets,i la contracté un crédit immobilier a son nom,et il paye le crédit tout seul,sachant que l'appartement est a son nom et mon nom(du moins une partis de l appartement,vu qu'il a été en indivis par 3,une par pour son père,une pour sa mère,et la 3eme part pour nous deux).

ma question est la suivante:

qu'es que que pourrai avoir de cette appartement?

es que je suis obligé de lui signé ma part?(obligé par un juge)

le notaire n'arrête pas de me relancer et me menace de procès verbal a carence(je ne comprends même pas)(pour info si je suis bénéficiaire du RSA)

merci de me répondre au plut vite

## Par Domil, le 24/01/2011 à 20:49

Quand a été acquis l'appartement ? Est-ce qu'il y a eu des apports personnels (biens propres)

Pourquoi sa mère est co-indivisaire, idem pour son père ? Le crédit servait à quoi ?

#### Par NANAti, le 24/01/2011 à 20:54

I apparemment a été acquis quand on était marié mais j'ai jamais habité,l'indivision est sur 3, je pense que c'est pour le crédit contracté.et le crédit était pour payé I appartement, il fait un achat de celui ci mais moi j ai rien signé appart sur I indivision pour un achat en couple (il a fait ça par rapport au impot) je comprends pas trop comment ca se passe merci

## Par NANAti, le 24/01/2011 à 20:55

oui il a fait un apport personnel de 13800€ si je m en rappel bien

# Par Domil, le 24/01/2011 à 21:00

Apparemment, je pense ...vous devez être sure. Voyez avec votre avocat puisqu'il s'agit d'un divorce.

# Par NANAti, le 24/01/2011 à 21:21

non,non

je suis sur de ce que je dis et de l apport